

**Comité de pilotage de la réforme de la formation du 27 novembre 2019
Relevé de conclusions**

Etaient présents :

- Xavier TRIPOTEAU, vice-président CFVU, Université de Bretagne Sud
- Jacques OULHEN, vice-président CFVU, Université Rennes 2
- Guy CASALE, responsable du master MEEF mathématiques, Université de Rennes 1
- Yannick HERNANDEZ, Délégué Académique à la Pédagogie
- Yves PEUZIAT, doyen des IA IPR de l'académie de Rennes
- Frédéric BODIN, doyen des IEN 1^{er} degré de l'académie de Rennes
- Michel CILLARD, IENA 1^{er} degré Finistère
- Corinne GONTARD, IENA 1^{er} degré Morbihan
- Claude ROUSSEAU, IENA 1^{er} degré Ille et Vilaine
- Pascale COU, CPD Formation initiale, Ille et Vilaine
- Rozenn ANDRO, administratrice provisoire de l'INSPÉ de Bretagne
- Vincent RICOUARD, membre de l'équipe de direction de l'INSPÉ
- Valérie LE MEUR, membre de l'équipe de direction de l'INSPÉ
- Agnès LEPRINCE, membre de l'équipe de direction de l'INSPÉ
- Antoine FRAPPIER, responsable administratif et financier de l'INSPÉ

Etaient excusés :

- AbdelIslam MAMOUNE, vice-président CFVU, Université de Bretagne Occidentale
- Adil MAHMOUDI, doyen des IEN-ET/EG de l'académie de Rennes
- Yann JACOB, directeur aux affaires régionales et à l'enseignement supérieur de l'académie de Rennes
- Françoise le BROZEC, IENA 1^{er} degré Côtes d'Armor
- Jean-Michel SAVOLLE, responsable pédagogique INSPÉ site de Saint Brieuc

Le 1^{er} comité de pilotage qui s'est tenu le 3 octobre dernier a validé une démarche de travail : le lancement de 5 commissions académiques en octobre-novembre, l'organisation de deux séminaires académiques de formation (1^{er} degré, 20 et 21 novembre – 2nd degré, 5 décembre). Or, lors de la réunion du réseau des INSPÉ du 6 novembre, les trois directions (DGESCO, DGRH et DGSIP) ont annoncé que les premiers arbitrages sur le contenu du concours et les modalités de l'alternance seraient diffusés vers les syndicats, le 20 novembre. En conséquence, le bureau de la direction provisoire du 12 novembre dernier a décidé de suspendre une partie des travaux, en raison du manque d'informations émanant des trois directions et d'attendre les éléments de cadrage devenus publics à compter du 20 novembre.

Il est présenté au comité de pilotage les deux documents de cadrage qui ont été soumis aux organisations syndicales concernant :

- **Les épreuves du concours**
- **Les conditions de l'alternance dans le nouveau continuum de formation**

Il est précisé qu'une vigilance est à maintenir sur le statut de ces documents qui peuvent être diffusés en l'état mais qui ne relèvent pas, pour le moment, d'une publication officielle et directe des trois directions vers les INSPÉ ou les rectorats. Nous sommes encore en attente d'un cadrage officiellement communiqué.

Modalités de l'alternance – définition des capacités d'accueil

Le cadrage présenté aux organisations syndicales le 20/11/2019 envisage un nombre d'alternants en deuxième année de master fixé à 10 000 – 12 000 au niveau national. Les modalités de rémunération des futurs alternants ne sont pas précisées.

En 2021, seraient accueillis en 2^{ème} année de master (conséquence de l'ouverture du concours 2021 aux étudiants de M1) :

- Pour environ la moitié, les lauréats au concours 2021
- Pour environ l'autre moitié, les non-lauréats au concours 2021, alternants à 1/3 temps, contractuels.

Il semble que les capacités d'accueil seront fixées après la définition par le ministère d'une capacité de mise en stage à la rentrée 2021 pour chaque académie. L'arbitrage national s'opèrera après une remontée de besoins émanant d'un dialogue au niveau local entre l'académie, l'INSPÉ et ses partenaires universitaires.

Plusieurs remarques sont formulées :

- les capacités seront revues chaque année, ce qui engendrera une incertitude sur les RH et les moyens
- la méthode de calibrage ne tient pas compte des M1bis, réalité Bretonne
- la logique de ce calibrage quantitatif et budgétaire risque d'engendrer une concurrence entre les masters, d'autant que les ministères assument qu'il est important d'élargir l'assiette de recrutement des futurs enseignants en dehors des MEEF.
- pour le 1^{er} degré, il est indispensable de valoriser la contribution de l'INSPÉ de Bretagne à la formation des enseignants des autres académies déficitaires. Risque repéré d'affaissement du vivier national et de la baisse du niveau disciplinaire des lauréats.

Débat sur le modèle 1^{er} degré

Il est rappelé qu'en Bretagne, le Master MEEF PE est la seule formation pour les futurs enseignants du 1^{er} degré. Il donne donc la capacité de choisir qui sera enseignant demain.

De plus, la Bretagne forme un certain nombre d'enseignants pour les académies déficitaires.

Le comité de pilotage proposera un premier calibrage académique. Il restera à définir une répartition sur le territoire breton.

Actuellement, nous avons 400 Master 2^{ème} année (100 stagiaires environ et 300 M2 en pratique accompagnée).

Hypothèse issue des échanges : une capacité d'accueil de 400/450 étudiants en 1^{ère} année (moins les lauréats au concours 2021 devenant stagiaires et le taux de recrutement vers d'autres académies) conduirait à envisager une volumétrie d'environ 300/350 alternants à 1/3 temps dans le 1^{er} degré pour la rentrée 2021. Ce calibrage semblerait adapté aux différents enjeux repérés.

Débat sur le modèle 2nd degré

- Capacité d'accueil en M1 minimum envisagée pour l'ouverture d'un parcours MEEF: l'effectif de 12 étudiants comme seuil est envisagée
- Quelle stratégie en cas d'effectifs inférieurs à 12 ?
- Donnée importante : les lauréats au concours sortants de master MEEF seraient à plein temps leur année de titularisation, les sortants d'autres masters seraient à mi-temps. Cela évacue pour l'INSPÉ la question d'une mise en alternance en pratique accompagnée au sein des MEEF.

Remarques des universités :

L'université de Bretagne Sud constate une actuelle répartition territoriale déséquilibrée de l'affectation des stagiaires en responsabilité et souhaite éviter un renforcement du phénomène de métropolisation de la formation. Elle affirme la volonté politique de préserver les acquis du projet commun autour de l'INSPÉ, d'éviter l'écueil d'un repli des universités sur leurs formations et d'une mise en concurrence entre les différentes universités bretonnes formant au même métier.

L'université de Rennes 2 s'inscrit dans la continuité du positionnement de l'UBS. Cette réforme comporte le risque d'une concurrence néfaste entre le master MEEF et les masters recherche. Une forte réduction des effectifs au sein des MEEF déséquilibrerait fortement certains UFR. Il est rappelé que l'université reste maîtresse de ses capacités d'accueil et que ces capacités d'accueil devront être votées en conseil en janvier avec un risque fort de « levée de boucliers » des représentants étudiants face à une baisse des capacités de recrutement des masters MEEF.

Pour l'université de Rennes 1, l'ouverture du Master MEEF informatique est toujours envisagée car nécessaire mais soumise à cette limitation de la capacité à ouvrir de nouvelles formations. Le CAPES est ouvert. Les étudiants ne sont actuellement pas accompagnés par l'INSPÉ et bénéficient d'une prépa-concours proposée par l'université de Rennes 1.

En conclusion :

- Après discussion avec les responsables de parcours de chacune de leur université, les VP-CFVU remonteront, pour le 6 décembre, une prévision de capacités d'accueil tenant compte des éléments de cadrage nationaux mais restant acceptables et raisonnables pour les UFR.

- Sur cette base, l'INSPÉ pourra remonter vers l'académie une proposition de capacités d'accueil (par parcours et territoire) qu'il s'agira de décliner en besoins de stages alternants pour la rentrée 2021. Un temps de travail entre le recteur et les 4 universités devrait être prévu avant la fin décembre.

Maquette générique 1^{er} degré

Pour rappel, le séminaire des équipes de formateurs 1^{er} degré a eu lieu les 20 et 21 novembre sur le site de Guerlédan. Au cours de ce séminaire, les équipes ont travaillé sur les enjeux pédagogiques de la future maquette du master PE. Le document présente les premières orientations envisagées pour le 1^{er} degré.

3 focales dans le référentiel de formation :

- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Praticien réflexif et acteur de son développement professionnel

Cependant, la proposition est de maintenir une division au sein du bloc des compétences de la focale 1 en 2 futures UE (professeur concepteur, professeur pilote), afin de préserver une présentation de la formation dans laquelle chacun des acteurs se situe.

Au vu des éléments de cadrage annoncés le 20 novembre, le comité de pilotage décide de réamorcer le travail dans les différents périmètres de réflexion initialement programmés :

- Engagement du travail au sein des équipes pédagogiques 2nd degré :

- Réunion d'information des co-responsables de masters 2nd degré: Mercredi 18 décembre à 13h (en présentiel et visio)
- Séminaire académique des équipes pédagogiques 2nd degré: Mercredi 15 janvier de 9h30 à 17h (selon l'organisation initialement prévue le 5 décembre)

- Relance du travail au sein des commissions académiques :

- Commission alternance: lundi 13 janvier de 9h30 à 12h (visio) et vendredi 27 mars (journée en présentiel à Vannes)
- Commission tronc commun: lundi 13 janvier de 14h à 17h (visio) et jeudi 13 février (journée en présentiel à St Brieuc)
- Commission insertion professionnelle et prise en compte du parcours de l'étudiant: vendredi 17 janvier de 9h30 à 12h (visio)
- Commission recherche: vendredi 17 janvier de 14h à 17h (visio)
- Commission approche par compétences: jeudi 30 janvier (journée en présentiel à Rennes)

- Poursuite du travail des équipes pédagogiques 1er degré engagé au séminaire de Guerlédan

- Journée académique des équipes pédagogiques 1er degré: Mercredi 11 mars (journée en présentiel à Vannes)